

Rectifier l'orthographe française Hérésie ou évolution?

Karine Pouliot

Number 131, Fall 2003

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/55689ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Pouliot, K. (2003). Rectifier l'orthographe française : hérésie ou évolution? *Québec français*, (131), 48–50.

verbes
en
ERverbes
en
PREverbes en
IR

Rectifier l'orthographe française

PAR KARINE POULIOT

HÉRÉSIE OU ÉVOLUTION ?

Notre orthographe, comme celle de l'espagnol, de l'italien ou de l'allemand, par exemple, est le fruit de plusieurs réformes plus ou moins importantes. C'est pourquoi, contrairement à ce qu'avancent plusieurs opposants à tout changement orthographique, on ne pourrait que difficilement lire nos classiques aujourd'hui si on n'en avait pas modifié l'orthographe au fil des éditions. André Goosse illustre d'ailleurs ce point de vue en citant une fable classique telle qu'elle a été écrite, au XVII^e siècle, par Jean de LaFontaine (Honvault, 1999) :

*La Cigale, ayant chanté
Tout l'Esté
Se trouva fort dépourvuë
Quand la bize fut venuë.
[...]
Je vous payray, luy dit-elle,
Avant l'Oust, foy d'animal,
Interest et principal.*

Depuis le XVII^e siècle, qui marque la fin des orthographe multiples, des gens ayant un pouvoir sur la langue décident de son orthographe, parfois mus par la volonté de l'adapter à une certaine réalité, de la simplifier, d'en éliminer les incohérences et parfois même pour en limiter l'accessibilité¹. Aujourd'hui, les lexicographes des dictionnaires grand public diffusent l'orthographe française. Ils intègrent, à chaque nouvelle édition, presque en catimini, des néologismes et quelques modifications orthographiques – certaines peuvent même varier d'un dictionnaire à un autre – et y retranchent des mots désuets ; et cela, personne ne s'en offusque.

Pourquoi alors monter aux barricades quand, en 1990, le Conseil supérieur de la langue française, appuyé par l'Académie française, le Conseil de la langue française au Québec et celui de la Communauté française de Belgique, publie les *Rectifications de l'orthographe* touchant une série de 2383 mots ? Dans les dictionnaires, déjà les nouvelles graphies de ces mots

(ex. : *cure-oreille* (sing.), *évènement*, *apparaître*) côtoient de plus en plus les traditionnelles (ex. : *cure-oreilles* (sing.), *événement*, *apparaître*). Surtout, il ne faudrait pas voir en la défense de cette nouvelle orthographe une volonté de nivèlement² par le bas.

Les Rectifications de 1990

Loin de présenter une réforme profonde de l'orthographe du français qui donnerait toute latitude aux usagers d'écrire au son ou comme bon leur semble, le Conseil supérieur de la langue française propose un « réajustement [de certaines] graphies dans le respect du système de l'écriture³ ». Le principal but qu'il vise par ses *Rectifications et recommandations* est d'étendre la portée de certaines règles générales existantes de façon à ce que des exceptions difficilement justifiables et nuisant à l'enseignement n'en soient plus. Le Conseil s'est assuré que, une fois ajustées, ces règles permettent également de régir l'orthographe des néologismes et des

Il estoit vne fois l'orthographe⁵

DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE FRANCOISE.



Lettre voyelle, la première de l'Alphabet. A. b. c. d. Il est aussi substantif masculin. Un grand A. un petit a. & alors il est long. On dit proverbialement. Un pays d'A. Il n'avoit promis de capter ce trait, il n'y a pas fait un pays d'A. Il s'attribue ce sarrage, il

La huffe, à voiles déployées &c. Le Moyen. Attention à vent, à eau, moulin à bras. armé à feu, &c. La Fin. A bonne intention, à mauvais dessein, &c. A sert encore pour marquer à quoy une chose est propre, & son usage. Terre à froment, moulin à blé, à papier, à poudre, &c. A quoy une personne peut prétendre par son titre. C'est un homme à Evifski. On s'en sert plus ordinairement pour marquer le mauvais traitement dont un homme est digne. Homme à estroives, à narques, &c. Homme à sarrage, à sarrage, Paix à pail, bois à bois

Debut du Dictionnaire de l'Académie française, initiale ornée avec la couronne de laurier, emblème appropriée au contenu de l'ouvrage, enfermant la devise de l'Académie : « À l'immortalité ».

L'orthographe française n'a pas été fixée avant le XVII^e siècle, époque où le français a fait ses débuts comme langue d'enseignement, où l'on a distingué le j du v (lettres absentes dans le latin), introduit les accents aigus, ainsi que l'accent grave pour distinguer certains homonymes (ex. : à, où) et fait disparaître plusieurs consonnes parfois « étymologiques » surtout en fin de mots (ex. : *construct* devient *construit*). Néanmoins, l'Académie française suit à cette époque des principes élitistes. En effet, plutôt que d'écouter le courant réformateur présent chez les grammairiens, chez plusieurs femmes et chez les écrivains tenants d'une simplification de l'orthographe et d'une certaine modération étymologique, elle choisit, dans la première édition de son *Dictionnaire*, l'orthographe des greffes royaux à laquelle seuls les hommes de lettres avaient accès (Catach, 1978).

mots d'emprunt. Toujours, la modération et la cohérence l'ont guidé dans ses propositions, bien conscient que la langue et son orthographe doivent être accessibles à tous sans quoi on ne peut assurer leur rayonnement.

Les domaines touchés par les *Rectifications et recommandations* de 1990 sont limités, voici les deux principaux :

Les marques de pluriel aux noms composés et aux noms d'emprunt

On étend la règle de formation du pluriel par l'ajout d'un *s* final aux noms d'emprunt (ex. : un *sandwich*, des *sandwichs* ; un *curriculum*, des *curriculum*s ; un *imprésario*, des *imprésarios*) ainsi qu'aux noms composés avec trait d'union qui sont formés d'un verbe suivi d'un nom complément direct (ex. : un *essuie-main*, des *essuie-mains* comme une *garde-robe*, des *garde-rob*es) ou d'une préposition suivie d'un nom (ex. : un *sous-verre*, des *sous-verres*).

Avant cette proposition, il n'existait aucune règle constante que l'on pouvait appliquer de façon sûre, la logique faisant défaut dans bien des cas (ex. : on trouvait un *couvre-pied(s)*, mais obligatoirement un *essuie-pieds* et un *chausse-pied*).

Les accents et le tréma

On étend la règle du changement du *è* en *é* des verbes comme *céder* à leurs conjugaisons du futur et du conditionnel (ex. : nous *cèderons*, nous *cèderions* ; nous *répèterons*, nous *répèterions*)⁴.

D'un point de vue didactique, ce changement est des plus constructifs et pertinents, puisque le contexte où se fait la modification d'accent correspond à celui où le *e* change en *è* dans les verbes comme *acheter*, c'est-à-dire devant une syllabe muette. C'est aussi dans ce contexte qu'on admet l'orthographe du mot *événement*, et qu'on admet aussi celle d'autres mots comme *crèmerie*, l'ancienne graphie avec *é* étant contraire à leur prononciation.

Toujours dans le même contexte, c'est-à-dire devant une syllabe muette, on étend la règle du changement du *e* en *è* à la majorité des verbes en *-eler* et en *-eter* (ex. : ils *nivèlent*, ils *renouvèlent*, comme ils *démantèlent*), rejetant le doublement du *l* et du *t* sauf pour deux familles de verbes fréquentes : *appeler* et *jeter*.

Cette modification offre un grand avantage didactique étant donné qu'elle permet de diminuer la liste des exceptions à deux cas et qu'elle permet d'enseigner une généralité cohérente : les verbes en *-e + consonne + er* voient leur *e* changer en *è* devant une syllabe muette. Il en est de même pour les noms en *-ment* dérivés (ex. : *nivèlement*, *renouveaulement*, comme *démantèlement* ou *avènement*).

L'accent circonflexe disparaît sur le *i* et le *u*, c'est-à-dire sur les voyelles où il n'est pas prononcé (ex. : *disparaître*, *bruler*), sauf dans les cas où il pourrait y avoir une confusion homophonique (ex. : *du* et *dû*, *sur* et *sûr*, *il croit* et *il croît*) et dans les 1^{er} et 2^e personnes du pluriel du passé simple.

À ces deux domaines généraux s'ajoutent l'invariabilité du participe passé *laissé* suivi d'un infinitif et l'élimination de certaines anomalies dans les familles dites « désaccordées » (ex. : on ajoute un *τ* à *chariot*, qui n'en avait qu'un seul alors que tous les mots de sa famille en ont deux : *charrier*, *charroyer*, *charrette*, *charriage*, *charretée*, *charretier*, *charretière*).

Les dictionnaires inscrivent donc peu à peu les nouvelles graphies à la suite des traditionnelles. Il va sans dire que les usagers ont le choix et le droit de les employer ou de continuer à utiliser les anciennes, et ce, jusqu'à ce que les nouvelles graphies deviennent l'usage général. Le *Dictionnaire de l'Académie française* intègre, quant à lui, de façon systématique toutes les nouvelles graphies retenues (ses lexicographes ne sont cependant rendus qu'à la lettre M). Pendant un certain temps, il y aura donc une cohabitation de ces différentes orthographe, comme c'est déjà le cas avec les pluriels des noms composés proposés dans les dictionnaires ou avec certains mots comme *clé* et *clef* ; *saouler*, *soûler* et maintenant *souler*.

Deux droits incontestables : être informé et avoir le choix

Tout usager de la langue a le droit de choisir entre les différentes orthographe admises des mots sans en être pénalisé et sans être taxé d'ignorant. Or, au Québec, plusieurs enseignants, du primaire à l'université, ignorent encore que deux orthographe sont possibles pour plusieurs des

On peut consulter en ligne la neuvième édition du *Dictionnaire de l'Académie française* : www.academie-francaise.fr/dictionnaire

Il a fallu attendre les troisième et quatrième éditions du *Dictionnaire de l'Académie*, au XVIII^e siècle, pour qu'ait lieu un recul des traditionalistes, sous la poussée des philosophes entrés à l'Académie. C'est à ce moment que l'orthographe a bénéficié des plus importantes modifications, comme l'élimination de plusieurs lettres muettes (*scavoir* devient *savoir*), l'introduction de l'accent circonflexe où le *s* n'était plus prononcé (*mesme* devient *même*), le remplacement par le *i* des *y* non étymologiques (*moy* devient *moi*), la simplification des graphies grecques (*phantôme* devient *fantôme*), le remplacement du *z* pour marquer le pluriel des mots à finale vocalique (ex. : *amitié* devient *amitiés*, tous les participes passés en *-é* sont ainsi modifiés). Cette dernière modification avait pourtant été proposée cent ans plus tôt par Racine.

Avant la publication de la cinquième édition, Voltaire a été grandement accueilli à l'Académie ; il l'aurait même convaincue de refaire entièrement le dictionnaire pour y supprimer les contradictions et y poursuivre la réforme. Toutefois, il est mort avant d'avoir achevé le travail espéré et la cinquième édition ne sera pas reconnue par les académiciens du XIX^e siècle. Aussi, la sixième édition retourne-t-elle à une orthographe plus étymologique, ne gardant pratiquement de Voltaire que la substitution de la graphie *ai* au *oi* d'avant la Révolution (*françoise* devient *française*). Depuis, et ce, jusqu'en 1990, des modifications sont entrées parcimonieusement dans les dictionnaires, sans qu'on ne les ébruite trop.



Frontispice du *Dictionnaire de l'Académie* : des amours et des muses s'empresant devant le dictionnaire ouvert à la première page du *Dictionnaire de l'Académie française*

mots touchés par les *Rectifications* de 1990. En outre, ils n'ont sans doute pas été informés que les réviseurs et correcteurs de l'épreuve uniforme de français au collégial (MÉQ) sont tenus de tolérer toutes les nouvelles graphies, et ce, depuis plusieurs années. Ce n'est cependant qu'en 2003 que la responsable des épreuves uniformes de français du secondaire fera connaître la position du Ministère concernant l'application des *Rectifications*, position qui, logiquement, devrait s'aligner sur celle déjà prise pour l'épreuve au collégial.

Les enseignants sont les premiers à pouvoir informer toutes les couches de la population des évolutions orthographiques, leur permettant ainsi de se prévaloir de leurs droits incontestables. Autant que les étudiants, ils bénéficieront de la simplification des règles dans le sens des *Rectifications*. En effet, ils pourront consacrer quelques heures de plus à l'enseignement de notions vraiment essentielles ou à l'encadrement pédagogique qui se fait sans cesse plus criant.

Terminons en remarquant que, s'il y a réticence et attente avant que les diction-

naires n'entrent toutes les nouvelles graphies pourtant approuvées par les plus hautes instances décisionnelles en matière d'orthographe, on peut facilement imaginer le temps qu'on pourrait attendre avant de voir intégrer dans les dictionnaires grand public certains changements relatifs à la terminologie utilisée en grammaire moderne ! Changements qui, selon l'avis d'une lexicographe de renom, dépendent moins d'une décision didactique que d'une décision éditoriale.

Notes

- 1 Par exemple, en 1673, l'Académie française suivait le principe suivant, qu'elle a repris dans la préface de son premier *Dictionnaire* en 1694 : « La Compagnie déclare qu'elle désire suivre l'ancienne orthographe qui distingue les gens de lettres d'avec les ignorants et les simples femmes » (cité par André Goosse, dans Renée Honvault).
- 2 Ce texte, il va sans dire, met en application les *Rectifications et recommandations* de 1990.
- 3 Josette Rey-Debove et Béatrice Le Beau-Bensa, p. 6.
- 4 Avec la régularisation du pluriel des noms composés, c'est la modification qui est entrée la plus rapidement dans les dictionnaires grand public ainsi que dans les grammaires comme *Le bon usage* et *La nouvelle grammaire française* de Maurice Grévisse et André Goosse.

- 5 Ce titre est écrit selon l'orthographe de l'Académie au XVII^e siècle.

Bibliographie

- C. Blanche-Benveniste et A. Chervel, *L'orthographe*, Paris, Librairie François Maspero, 1969.
- N. Catach, *L'orthographe*, Paris, Presses universitaires de France (Que sais-je ?), 1998.
- J. Dupuis, M. Dufresne et C. Fontaine, *Histoire de l'orthographe du français* (Notes du cours LIN 1750), Montréal, Département de linguistique et de didactique des langues, UQAM, Hiver 2000.
- A. Goosse, « Parlez de la nouvelle orthographe ! », dans le site de l'Association pour l'application des recommandations orthographiques (APARO), UCL Département d'études romanes, 1997, [http://www.fltr.ucl.ac.be/FLTR/ROM/ess.html].
- M. Grévisse, *Le bon usage*, édition refondue par André Goosse, Paris / Louvain-la-Neuve, Duculot, 1993.
- J. Hanse et D. Blampain, *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne*, Bruxelles, De Boeck / Duculot, 2000.
- R. Honvault (dir.), « L'ortographe ? C'est pas ma faute ! », dans *Panoramiques*, Condé-sur-Noireau, Éditions Corlet (Politiques, cultures et sociétés), 1999.
- J. Rey-Debove et B. Le Beau-Bensa, *La réforme de l'orthographe au banc d'essai du Robert*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1991.

COLLOQUE INTERNATIONAL CONSACRÉ À PAUL ROBERT ET AUX DICTIONNAIRES LE ROBERT

Le jeudi 9 octobre 2003 aura lieu à l'École des HEC de Montréal la 1^{re} Journée québécoise des dictionnaires. Intitulé Paul Robert et les dictionnaires Le Robert : du rêve à la réalisation, ce colloque international réunira des conférenciers de grande réputation dont les linguistes Alain Rey et Josette Rey-Debove, coresponsables des Dictionnaires Le Robert.

La direction du colloque est assurée par Monique C. Cormier, professeure à l'Université de Montréal, et le comité d'organisation se compose de Jean-Claude Boulanger, professeur à l'Université Laval, Jean-Claude Corbeil, linguiste, Monique Cormier, Aline Francœur, professeure à l'Université du Québec en Outaouais et Marie-Éva de Villers, chercheuse et directrice de la qualité de la communication de l'École des HEC de Montréal.

Les huit conférenciers mettront en lumière l'originalité des dictionnaires Le Robert sur les plans historique, philosophique, lexicographique, scientifique et littéraire. En un jour, c'est l'histoire de l'œuvre imposante des dictionnaires Le Robert qui sera racontée, analysée et illustrée par ses principaux artisans actuels ainsi que par divers spécialistes de la lexicographie et de la littérature.

Source : Marie-Éva de Villers
Auteure du Multidictionnaire de la langue française

PROGRAMME DÉTAILLÉ DU COLLOQUE ET INSCRIPTION

On peut consulter le programme détaillé du colloque dans le site du Centre de communication écrite de l'Université de Montréal
<http://www.cce.umontreal.ca/colloque-robert.htm>
et imprimer la fiche d'inscription pour s'y inscrire.

ACTES DU COLLOQUE

Les actes paraîtront le jour même du colloque sous le titre *Les dictionnaires Le Robert. Genèse et évolution dans la collection « Paramètres »* des Presses de l'Université de Montréal.